

M.E.S.-RIDS No116, Janvier-Mars 2021

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

Mise en ligne le 17 janvier 2022

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : EVALUATION DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT MIS EN ŒUVRE EN RDC 1976 – 2012

par

KASONGO MUNGANGA Constantin

Professeur ISC-Kinshasa

Résumé

Les pays en développement et plus particulièrement les pays africains ont longtemps souffert des conséquences désastreuses générées par les déséquilibres macroéconomiques : inflation et hyperinflation, recul de la croissance économique et chômage, surendettement et insolvabilité de l'Etat.

Pour éradiquer ces déséquilibres, sources des crises de leurs économies, les pays africains ont recouru à l'application des programmes d'ajustement, d'abord dénommés *Programmes de Stabilisation Economique* et après, à partir des années 1980, *Programmes d'Ajustement Structurel*. Ces programmes visaient l'élimination des déséquilibres économiques tant intérieurs (excès de l'absorption (demande), déficit budgétaire, émissions monétaires excessives) qu'extérieur : le déficit de la balance des paiements.

Ces programmes mis en œuvre par les pays africains ont-ils permis d'atteindre les objectifs recherchés ? Peut-on conclure à leur efficacité ?

Sur ce point, une vive controverse sur l'efficacité des PAS : pour les uns, avec en tête le Club pour l'annulation de la dette du Tiers Monde, les PAS ne sont pas efficaces, ils sont improductifs ; pour les autres, bien appliqués, les PAS sont efficaces et productifs.

Dans le cadre du présent travail, nous essayons de démontrer qu'à la lumière de l'expérience congolaise de 37 ans en matière des programmes d'ajustement structurel :

- l'appropriation et le respect strict des politiques orthodoxes (inspirées du FMI) peuvent emmener les pays africains à des résultats positifs de leurs programmes, à un ajustement économique durable mais à court terme seulement ;
- mais à long terme, la garantie pour la durabilité de la stabilité du cadre macroéconomique et des autres aspects positifs des programmes implique la mutation des structures économiques (d'inspiration de la théorie du

développement autocentré et autodynamique) assurant au pays ou un ensemble économique des pays africains, un parapluie contre les chocs extérieurs, exogènes défavorables.

INTRODUCTION

Les problèmes cruciaux actuels se posant aux pays africains sont les problèmes d'inflation ou d'hyperinflation (zone CFA exclue), du surendettement extérieur, de la récession et de la dégradation de la situation sociale résultant de la montée des déséquilibres macroéconomiques, intérieurs et extérieurs.

Sur le plan intérieur, le déséquilibre fondamental est le déficit des finances publiques entraînant les émissions monétaires excessives et l'hyperinflation avec tous ses effets pervers (dollarisation de l'économie, faillites bancaires, ...). Sur le plan extérieur, le déséquilibre primordial est le déficit de la balance des paiements dont la récurrence occasionne le surendettement extérieur.

Les deux déficits, intérieur et extérieur, alimentés par une politique monétaire volontairement expansionniste, ont, en fin de compte, entraîné les économies africaines dans une longue phase de récession, contribuant ainsi à la paupérisation de la population suite à la dégradation continue du pouvoir d'achat des salariés.

Pour parvenir à la résorption de ces déséquilibres, les pays africains ont commencé à appliquer, au milieu des années 1970, début de la crise à l'échelle mondiale, et notamment à partir des années 1980, période d'aggravation des crises dans les PED, les programmes d'ajustement dénommés, d'abord, « Programmes de Stabilisation économique » et, ensuite « Programmes d'Ajustement Structurel » inspirés des Institutions de Bretton Woods, pourvoyeuses de ressources financières nécessaires pour le financement des politiques mises en œuvre.

Trente ans après la mise en œuvre des PAS, la persistance des faits pernicioseux tels le déficit budgétaire chronique, l'alourdissement de la dette publique, le déficit structurel de la balance des paiements, la régression économique et la clochardisation de la population, a entraîné « la remise en question » des programmes d'ajustement appuyés par les Institutions de Bretton Woods.

Il y a actuellement une controverse entre deux camps qui s'opposent sur la question d'efficacité des PAS, particulièrement sur leur capacité à résorber les déséquilibres macroéconomiques et leurs conséquences.

D'un côté, il y a la Communauté internationale et certains ressortissants des pays en développement qui reconnaissent un bilan globalement positif des PAS dans les pays qui se sont appropriés les programmes du FMI par le respect des recommandations y relatifs. Les résultats de l'application de ces programmes se sont traduits par la disparition progressive des déséquilibres macroéconomiques et, par voie de conséquence, la restauration et le renforcement de la stabilité macroéconomique,

la reprise de la croissance économique, le désendettement extérieur et, enfin, l'atténuation de la pauvreté.

De l'autre côté, le Comité pour l'annulation de la Dette du Tiers Monde, les dirigeants et les intellectuels africains, les Tiers-mondistes et même certains ressortissants des pays du Nord, qui fustigent les méfaits des PAS dont le bilan est globalement négatif. Pour eux, les résultats de l'application de ces programmes se sont traduits par la persistance des déséquilibres macroéconomiques : déficits budgétaires élevés et inflation chronique, déficits de la balance des paiements et détérioration des termes de l'échange, surendettement et baisse des investissements productifs, récession et dégradation de la situation sociale de la population.

Dans le cadre du présent travail, nous essayons de démontrer que, à la lumière de l'expérience congolaise en matière des programmes d'ajustement structurel, les pays africains peuvent s'attendre à des résultats positifs à court terme s'ils s'approprient les programmes et respectent les exigences.

En effet, tout PAS vise l'élimination des déficits budgétaires, et des autres déséquilibres macroéconomiques fondamentaux. Le respect de l'orthodoxie budgétaire aboutit ipso facto à l'ajustement macroéconomique, du moins à court terme. Toutefois, l'expérience de la RDC montre que, même à court terme, la stabilité macroéconomique n'est toujours pas assurée en raison des chocs extérieurs (crise pétrolière 1973 et 1979, crise financière internationale 2008 et 2009). A long terme, ces chocs extérieurs compromettent la réussite des programmes d'ajustement lorsque l'économie d'un pays est extravertie et exposée aux effets pervers de la conjoncture internationale défavorable.

Le présent travail apprécie les PAS à partir des résultats de réformes engagées en RDC et relève les contraintes à la base des échecs à l'ajustement structurel. Des options de nature à s'assurer la réussite de tout programme de relance économique sont ressorties.

L'appréciation des programmes de relance économique mis en place en RDC est faite en recourant aux indicateurs quantifiables reflétant les quatre objectifs fondamentaux, à savoir : la soutenabilité des Finances publiques, la stabilité des prix, la croissance économique et la soutenabilité de la balance des paiements.

Une politique budgétaire ou extérieure est soutenable si elle assure à terme la solvabilité de l'Etat. C'est-à-dire si elle garantit que la dette ne croitra pas dans des proportions excessives telles que l'Etat devienne incapable d'assurer son remboursement. Il existe donc un lien entre la soutenabilité et la solvabilité de l'Etat à terme.

Autrement dit, une politique budgétaire ou extérieure est dite insoutenable si elle compromet à terme la solvabilité de l'Etat, donc si elle entraîne une hausse de la dette publique relativement au PIB ou aux exportations qui lui ferait franchir le seuil d'insolvabilité.

En ce qui concerne la stabilité des prix, le taux d'inflation est un indicateur privilégié. L'ampleur du taux d'inflation permet de se prononcer sur la sortie de l'hyperinflation et la restauration de la stabilité du cadre macroéconomique, condition préalable à la croissance économique. Cette dernière est appréciée à partir de l'évolution du taux de croissance du PIB sur longue période, reflétant la sortie de la crise.

Le ratio déficit public /PIB et le ratio déficit public/recettes courantes fournissent des renseignements importants nécessaires à la connaissance des origines de l'hyperinflation, de la récession et du surendettement extérieur. La récurrence des déficits publics aboutit aux financements monétaires, générateurs de l'hyperinflation ainsi qu'à l'accumulation et l'insoutenabilité de la dette publique par le budget de l'Etat (ratio déficit public/ recettes courantes) et (ratio service de la dette / recettes courantes).

Il est à noter que le ratio déficit extérieur/PIB indique les conditions saines ou non de la Balance des paiements. Cette dernière est illustrée par l'ampleur anormale de trois indicateurs suivants : le ratio service de la dette/exportations, le ratio dette publique extérieure/exportations, le ratio dette publique extérieure/PIB.

1. Période des programmes –FMI non respectés : 1976 – 1989 (1^{ère} décennie)

« Inflation surendettement, faillite »

La décennie 1976-1989 est caractérisée par l'apparition et l'aggravation de trois déséquilibres économiques fondamentaux et l'accélération de la dégradation de la situation sociale :

- le déséquilibre intérieur des biens et services se traduisant par une inflation d'ampleur de plus en plus élevée selon les années ;
- le déséquilibre des finances publiques dont le déficit chronique a rendu notre pays insolvable, incapable de payer sa dette publique intérieure consolidée ;
- et enfin le persistant déséquilibre de la balance des paiements dont les déficits et l'alourdissement de la dette publique extérieure en découlant, ont ramené le Congo à l'état « d'esclave financier » de créanciers extérieurs, regroupés au sein du Club de Paris et de Londres ainsi que des Institutions Multilatérales de Bretton Woods.

La Banque Centrale, Banque du Zaïre à l'époque, attribue l'origine de ce déséquilibre à la « trop grande dépendance de l'économie Zaïroise de l'extérieur et à l'absence d'une politique économique et de gestion qui n'ont pas permis au pays de résister aux conséquences néfastes de la récession économique apparue dans les pays industrialisés dès 1973, année du 1^{er} choc pétrolier ⁽²⁶⁾.

1.1. Programmes de stabilisation de 1976 et 1977

1.1.1. Diagnostic

Durant la période 1976 – 1977, le taux de croissance du PIB est demeuré négatif alors que les liquidités monétaires augmentent sans cesse. L'évolution du produit intérieur brut commercialisé est, dès lors, caractérisée par un recul persistant depuis 1975. Ces deux phénomènes conjugués amplifient inévitablement les pressions inflationnistes.

A en croire la Banque du Zaïre, la régression de l'économie zaïroise est due à la mauvaise conjoncture internationale et à des facteurs endogènes dont la désorganisation de l'appareil productif du pays à la suite de la mauvaise application des mesures de Zaïrianisation de 1973 et radicalisation de 1974.

L'apparition des déficits budgétaires persistants et progressifs, couverts par le financement monétaire, devient inquiétante : d'une part, l'on note la baisse des recettes consécutive à la chute

²⁶ BCC, Rapport annuel 1976 page XVI

des cours des produits exportés par la RDC et, d'autre part, l'accroissement démesuré des dépenses publiques.

Selon la Banque du Zaïre, « la chute des recettes a été telle que, malgré une certaine contraction des dépenses, par rapport au niveau atteint en 1974, les opérations du Trésor se sont soldées par un déficit important.

Une telle situation a contraint à nouveau le Trésor public à reporter la réalisation d'un certain nombre de projets d'investissement publics et a recouru au financement monétaire important auprès du système bancaire intérieur. Cela a, par conséquent, contribué à la propagation des tensions inflationnistes tant par la baisse de l'offre que l'accroissement de la demande intérieure.

Quant aux dépenses publiques, leur évolution défavorable est expliquée par le Commissaire d'Etat aux Finances de l'époque, le citoyen BOFASSA W'AMBEA NKOSO en ces termes : « l'évolution des dépenses continue de subir l'impact d'une croissance inconsidérée des rémunérations, due essentiellement à une insuffisance dans le contrôle des effectifs, en particulier à l'éducation nationale et dans les organisations subsidiées. D'autre part, l'assistance à des entreprises frappées par le blocus des voies d'évacuation de leurs produits d'exportations telle que la minière de Kisenge, et la prise en charge des dépenses non prévues dans le cadre de la réalisation de certains projets d'investissements telle que la construction de la ligne à très haute tension à courant contenu INGA-SHABA, ont largement contribué à accélérer la dépense globale.

1.1.2. Objectifs

Tout en reconnaissant l'impact négatif de la récession économique mondiale sur l'économie extravertie de notre pays, il est important de noter que la période 1976 – 1977 est caractérisée par la mégestion voulue par les dirigeants, ce en quoi le programme est censé combattre. Celle-ci est due à l'accès brutal au pouvoir d'une nouvelle classe sociale, la Bureaucratie d'Etat qui cherchait à s'approprier une fraction du revenu national.

L'inflation, conséquence de la mauvaise gestion des Finances publiques, est l'un de moyens de redistribution du revenu national au profit des classes dominantes et au détriment des classes dominées, dites prolétaires par Karl MARX.

L'inflation est donc voulue et profite aux couches privilégiées, les politiciens notamment, au détriment des prolétaires, salariés et paysans. Ainsi, les mesures de lutte contre l'inflation, ne pouvaient être respectées ni donc donner des résultats escomptés.

Les mesures mise en place avaient pour objectifs essentiels de :

- résorber complètement le déficit d'exploitation de la GECAMINES et permettre en même temps un accroissement des recettes budgétaires ;
- réduire progressivement les arriérés de paiements extérieurs afin de rétablir progressivement la crédibilité extérieure du Zaïre ;
- négocier la dette multinationale extérieure à moyen et à long terme dans le sens de la réduction de ses charges.

Les objectifs assignés à ce programme et les résultats atteints sont résumés dans le tableau 2 ci-dessous.

1.1.3. Mesures

Pour réprimer l'inflation et relancer l'économie, « le conseil exécutif prit une série des mesures en 1976 et en 1977. Sur le plan intérieur ces mesures reposaient sur le budget qui en

constituait la pièce maîtresse et devaient être complétées par des actions sur le crédit interne, les salaires et le prix et, sur le plan extérieur, elle visait la stabilité du taux de change.

Ainsi, les mesures ci-après sont mis en place afin de permettre au pays d'accéder aux ressources du FMI :

- plafonnement des dépenses de l'Etat ;
- réduction du financement monétaire du Trésor et imposition de nouvelles taxes sur les exportations de pétrole et du café, afin d'accroître les recettes budgétaires ;
- imposition des limites sur l'expansion du crédit au secteur privé ;
- maintien des salaires nominaux à un certain seuil et suppression d'indexation là où elle est encore appliquée ;
- contrôle rigoureux de recettes d'exportation ;
- réduction progressive d'arriérés de paiements extérieurs et une politique de la dette extérieure rationnelle afin de permettre à l'Etat d'être à nouveau en mesure de recourir aux marchés de capitaux pour les projets productifs et prioritaires ;
- rattachement du Zaïre-monnaie au DTS afin de réduire les fluctuations de son taux de change effectif ;
- réhabilitation des entreprises afin d'améliorer leur gestion et d'accroître leur productivité.

L'ensemble de ces mesures, contenues dans le tableau 1, devait être complétées par des actions spécifiques dans le domaine de la production agricole et de la relance des activités des entreprises radicalisées ou zaïrianisées.

Tableau I : Deux ans de Stabilisation au Zaïre, mesures prises

ANNEE	ACTIONS PRECONISEES AU PLAN INTERIEUR				ACTION SUR LE PLAN EXTERIEUR	
1976	- Politique budgétaire	- Politique revenus	- Politique de l'offre	- Politique monétaire	- Change et dette	- Commerce extérieur
	- Bloquer dépenses au niveau de 1975.	- Majorer les salaires nominaux 20%	- Stimuler production agricole vivrière.	- Limiter le crédit à l'Etat et à l'économie pour restreindre l'expansion du stock monétaire.	- Modifier le taux de change 1Z= 1DTS	- Favoriser les exportations.
	- Accroître les recettes.	- Contrôler les prix.	- Importer les biens de consommation de première nécessité.		- Renégocier les échéances de la dette extérieure.	- Limiter les importations par constitution des dépôts préalables à l'importation.
1977	- Bloquer les dépenses au niveau de 1976.	- Bloquer les salaires et effectifs au niveau de 1976.	- Politique d'abondance.	- Limiter les crédits à l'Etat et à l'économie	- Pas de dévaluation.	- Supprimer les dépôts préalables aux importations.
	- Augmenter les recettes par les nouvelles taxes.	-Supprimer l'indexation des salaires là où elle existe.	-Priorité à l'importation de biens de consommation de première nécessité.	-Libéraliser les taux d'intérêts des banques de dépôt.	-Renégocier les dettes.	- Libéraliser les importations.
	-Améliorer le système de recouvrement des impôts.					
	-Revaloriser les taxes administratives.					
	-Réaménagements fiscal en faveur GECAMINES (118Millions de Zaïres).					
					-Limitations de nouveaux emprunts.	

Source : BCC : « Rapport annuel 1976 » p. XXI ; département du plan : synthèse économique 1977 » pp 17- 20

Ce programme était appuyé par une aide financière du Fonds Monétaire International aux conditions des tranches supérieures ainsi que par une promesse du financement des banques commerciales internationales, conformément à l'accord conclu à Londres, le 5 Novembre 1976.

Résultats

Le programme de stabilisation comprenant les mesures de 1976 et 1977 fut une thérapeutique utile pour redresser l'économie Zaïroise à court terme. Néanmoins, il ne connut pas un véritable succès à cause de l'accroissement démesuré des liquidités dont la création dépassait les besoins de l'économie ; ces résultats négatifs sont illustrés dans le tableau 2 ci-dessous.

1.2. *Programme de Stabilisation de 1979 (Juillet 1979 – Décembre 1980)*

1.2.1. *Diagnostic*

La reprise de l'activité économique amorcée en 1977 (0,7%) s'est arrêtée en 1978 et 1979 où le taux de croissance du PIB commerciale fut négatif respectivement de 5,3% et 0.3%.

En raison de la poursuite du financement monétaire des déficits budgétaires publics, en conjugaison avec la contraction des activités économiques, l'année 1979 avec un taux d'inflation de plus de 100% soit 115 % avait déjà entamé le processus hyper inflationniste.

Au second semestre de l'année 1979, la RDC, Zaïre à l'époque, conclut un nouveau programme d'ajustement avec le Fonds Monétaire International pour la période allant du 1er juillet 1979 au 31 décembre 1980.

Tableau II : Objectif et Résultats des Programmes de Stabilisation de 1976 et 1977 (en Millions de Zaïres)

FINANCES PUBLIQUES	Programme de 1976						Programme de 1977					
	Prévisions		Réalizations		performances		prévisions		Réalizations		performances	
	a	b	a	b	a	b	A	b	a	b	a	b
Recettes dont mouvement Trésorerie.	620	615	490	658	-130	+43	674	674	676*	699	+2	+25
Dépenses globales dont : Courantes	680	616	800	970	+120	+354	34	967	963*	1012	+129	+45
En capital							800			866		
Ajustement		473		625				799		103		
Cours du Zaïre				124			34	168		39		
Mouvement Trésorerie		143			221					4		
Déficit de L'exercice	60		310			311			287		+127	+20
Déficit Antérieur				312				293		313		
Reporté				325						637		
Déficit global		1		637	250		160			950		
II. CREDIT	170		350		+180		90		520		+230	
Dont à l'Etat et aux entreprises	60		310		250		160		340		+180	
	110		40		- 70		130		180		+50	
III. BALANCE DES PAIEMENTS												
Balance	170		85	21	- 85	+21	-55					
Commerciale (solde)												
Paielements (solde).	-120		-135	-72	-15	-72	100		-200*	285		
Dépenses publiques en devises	90		120		+30							

Source : Tableau confectionné par KABUYA KALALA et KIKASSE MWANALESSA à partir de sources provenant : - en a) Du Département du plan : « Plan Mobutu ». Programme triennal de relance économique p. 11. * De la BCC : « Bref aperçu de la situation économique en 1977 » Rapport annuel 1976. – b) Du Département de l'Economie Nationale et de l'Industrie : « Conjoncture économique 1976 -1977 » n° 16 et 17 Juin 1978.

D'une manière générale, la situation économique et financière du pays continuait à se dégrader : détérioration de la situation des finances publiques, vive expansion monétaire, accélération de l'inflation, détérioration de la balance des paiements.

1.2.2. *Objectifs*

Comme les deux programmes de stabilisation économique précédents de 1976 et 1977, le programme de 1979 visait la stabilisation du cadre macroéconomique et la relance de l'économie.

Au niveau sectoriel, ce programme visait :

- L'amélioration du solde déficitaire de la balance des paiements ;
- La réduction des arriérés extérieurs supérieurs à la prévision ;

- La progression des avoirs intérieurs nets inférieurs aux critères du programme ;
- La hausse des prix de 47% contre une prévision de 50 à 55% et nettement inférieure au taux d'inflation de 115 % atteint en 1979.

1.2.3. Mesures

L'hyperinflation étant essentiellement un phénomène monétaire, engendré par l'excès d'émissions monétaires, elle ne pouvait être stoppée dans l'immédiat qu'en détruisant sensiblement une partie de la masse monétaire en circulation, ce fut la motivation du recours aux mesures de démonétisation du 25 décembre 1979, conçues par la Banque du Zaïre sous l'appellation de « Opération ALPHA », qui imitait le modèle de « l'opération GUTT » en Belgique, lors de la réforme monétaire du 6 Octobre 1944.

1.2.4. Résultats

La réduction du stock monétaire, le ramenant à un niveau voisine celui atteint à la fin de 1978 et les tirages de 118 millions de DTS prévus dans un accord de confirmation portant sur les tranches supérieures de crédit en appui du programme de stabilisation, permirent de réaliser certains objectifs du programme

Nous mettons ces progrès entre parenthèses car fermant momentanément les yeux sur les conséquences injustes, antisociales et appauvrissantes des couches défavorisées de la population engendrée par la démonétisation ainsi que sur la brièveté du temps des progrès accomplis en l'absence d'autres opérations de démonétisation, mesure impopulaire et exceptionnelle.

De manière générale, la réalisation de ces « progrès » a illustré de façon indéniable la prédominance des facteurs monétaires dans le déclenchement et le développement de l'inflation et l'hyperinflation.

1.3. Programme de Stabilisation de 1981 (22 Juin 1981 - 22 juin 1983)

1.3.1. Diagnostic

Le programme de stabilisation de 1979 n'a pas permis de résoudre, de manière durable d'énormes problèmes économiques et financiers auxquels est confrontée l'économie congolaise.

En effet, en fin 1980, les niveaux du PIB réel et du revenu par habitant en terme constant restaient inférieurs à ceux de 1974 d'environ respectivement de 13% et 21%, respectivement.

Par ailleurs, la contraction de la production intérieure des matières premières et la pénurie des intrants importés ont contraint les industries locales à fonctionner en dessous de leurs capacités de production installées.

Enfin, la résurgence de l'inflation monétaire et sa résultante, la hausse des prix. Situé à 2,1 millions de Zaïre au 31 décembre 1979, le stock monétaire est passé à 3.6 millions au 31 décembre 1980 soit un accroissement de 66% en traînant ipso facto une hausse des prix de 51.1% (IRES Marchés).

1.3.2. Objectifs

Le programme triennal 1981 comportait trois objectifs essentiels, à savoir :

- favoriser une relance graduelle et soutenue de l'activité économique en réalisant un taux de croissance du PIB de 3% par an ;
- réduire le taux d'inflation (désinflation) ;

- améliorer la situation des paiements extérieurs et renforcer la confiance extérieure dans l'économie.

1.3.3. Mesures

Ce programme était appuyé par un accord de mécanisme élargi de 1981 d'un montant de 912 millions de DTS valables pour un tirage durant la période de 22 juin 1981-22 juin 1983, assujetti aux exigences de tout programme appuyé par le FMI.

Compte tenu des faiblesses de performance économique exigées, le FMI annula l'accord des mécanismes élargis en juin 1982, à cette date le tirage n'avait porté que sur 175 millions de DTS.

1.3.4. Résultats

Du point de vue de résultats, la Première année du programme (1981) s'est clôturée par un succès mitigé : le taux d'inflation est tombé à 39 % contre 47 % l'année précédente et le PIB réel a connu un taux de croissance de 2,9%.

Toutefois, durant la deuxième année (1982), le pays connut la résurgence des problèmes économiques et financiers, dont les faits marquants sont :

- le taux de croissance du PIB devient négatif de 3%, à cause notamment de la baisse des cours de produits de base, dont le cuivre et le cobalt ;
- l'aggravation du service de la dette ;
- la dégradation de la situation des finances publiques ; et
- l'intensification des pressions sur les prix et la balance des paiements, avec un taux d'inflation de 38% en 1982.

Au regard des échecs répétés des programmes de stabilisation économique mise en œuvre de 1976 à 1982, les Institutions de Brettons Woods ont exigé que tout nouveau programme devait donner une réponse satisfaisante à certains critères rigoureux, en l'occurrence la réduction radicale du déficit des Finances publiques.

1.4. Programme d'Ajustement Economique et Financier de 1983

1.4.1. Diagnostic

En partant d'une analyse selon laquelle les déséquilibres extérieurs du pays avaient pour cause une demande intérieure excessive, elle-même due à un trop fort accroissement du crédit, les programmes de stabilisation du FMI ont été axés sur le contrôle de la demande à travers un resserrement du crédit. Pour les autorités monétaires, il est donc question, pour atteindre les objectifs assignés aux programmes, de veiller à la réalisation d'un équilibre entre les dépenses et les recettes publiques ; ce qui impliquerait une réduction du financement monétaire du déficit.

Pour encourager les investissements, le gouvernement a procédé en 1983 à une nouvelle réforme qui s'inscrit dans le cadre de la libéralisation de l'économie. A cet effet, la RDC obtient du FMI un accord de confirmation d'un montant de 228 millions de DTS et d'une facilité de financement compensatoire d'un montant de 114.5 millions de DTS afin de moderniser les principaux secteurs productifs.

1.4.2. Objectifs

Le programme du 9 Septembre 1983 portant mesures qui ont pris effet le 12 Septembre, visait le rétablissement de grands équilibres macroéconomiques et plus particulièrement la réduction du déficit de la balance des paiements.

A cet effet, le programme d'ajustement économique et financier, basée sur les principes de gestion libérale de l'économie, s'est assigné comme objectif :

- la stabilisation du cadre macroéconomique s'extériorisant par la stabilité des prix et des taux change ;
- le redressement de la balance de paiements ; et
- la relance de l'économie par la promotion des Investissements.

1.4.3. Mesures

Pour garantir la réalisation des objectifs ci-haut énumérés, la mise en œuvre du programme d'ajustement économique et financier s'est accompagnée d'une série de mesures relative à la politique de change, la politique du taux d'intérêt et la politique d'offre.

La politique de change a comporté trois points principaux :

- modification du taux de change : le taux de change officiel est passé de 1Z = 0,1575 DTS à 1Z = 0,03542 DTS, soit une dévaluation de 77,50% par rapport à la parité en vigueur depuis le 22 juin 1981.
- l'adoption du système des taux de changes flottants : il a été prévu jusqu'au 24 février 1984, l'existence d'un régime transitoire de deux marchés de change, un marché officiel réservé aux opérations de la Balance Centrale limitativement énumérées ; et un marché libre réservé aux opérations des banques agréées.
Pour déterminer le cours du marché libre, un marché inter bancaire des devises a été institué où une séance de « fixing » permettait de déterminer le cours libre du dollar et partant, les cours des autres devises. La Banque Centrale avait la possibilité d'intervenir sur ce marché.
- la libéralisation de la réglementation des changes et du commerce : à cet effet, un ensemble des mesures fut arrêté dont la simplification de la procédure des licences d'importation par la suppression du « visa préalable » de la Banque Centrale.

En ce qui concerne la politique des taux d'intérêts, le programme avait instauré la libéralisation des taux d'intérêts (débiteurs) : les banques commerciales ont été autorisées à fixer librement les taux d'intérêts de leurs crédits, à l'exception de taux relatifs au financement des activités agricoles, sauf le café, qui ont été fixés à 15%.

Quant à la politique de l'offre, le programme d'ajustement économique et financier avait également pour objectif une relance progressive de l'économie. A cet effet, le gouvernement mit au point en collaboration avec la Banque Mondiale, un programme d'investissements publics pour la période 1983-1985, qui visait essentiellement l'élimination des goulots d'étranglement qui freinaient le développement économique et la modernisation des principaux secteurs productifs.

A l'appui du programme d'ajustement, le Congo bénéficia de cinq types de facilités financières :

- un accord de confirmation couvrant une période de quinze mois et portant sur un montant de 228 millions de DTS. Le conseil d'Administration du Fonds Monétaire International a donné son approbation le 30 décembre 1983 ;
- la facilité de financement compensatoire. Le Congo fut autorisé, le 30 décembre 1983, à acheter 114,5 millions de DTS.

- le rééchelonnement de la dette extérieure, les deux concours financiers ci-dessus s'avérant insuffisants au regard du service de la dette extérieure devenue trop lourde, le Congo avait obtenu sur sa demande un accord de rééchelonnement signé le 20 décembre 1983. Cet accord de rééchelonnement, portant sur des montants très importants, constituait l'un des éléments essentiels du programme d'ajustement économique et financier.
- l'accord de confirmation pour la période de mars 1985 à mars 1986 portant sur un montant de 162 millions de DTS entièrement encaissés.
- l'accord de confirmation pour la période d'avril 1986 à mars 1987 portant sur un montant de 214.2 millions de DTS dont 47.6 millions de DTS seulement ont été tirés, le programme d'avril 1986 ayant été interrompu en novembre de la même année.

1.4.4. Résultats

A la suite de l'application des différentes mesures du programme d'ajustement économique et financier, quelques progrès mitigés.

Sur le plan des Finances Publiques, le ratio du solde budgétaire par rapport au PIB qui était négatif de -13% par rapport au PIB en 1982 est devenu positif de 7 % en 1985 et 1% en 1986.

En matière des prix, les progrès sont faibles, les taux d'inflation sont passés de 49% en 1984 à 24% en 1985 et à 48% en 1986. Et, à cette date, la création monétaire devient de plus en plus forte engendrant ipso facto une forte dépréciation monétaire sur les marchés des changes. A partir notamment de l'année 1986, le taux d'expansion monétaire dépasse le gap de 50 % annonçant la rupture des équilibres macroéconomiques dans le futur.

L'accélération de l'indice des prix en 1986 est imputable à la dépréciation de la monnaie elle-même due à l'insuffisance de l'offre de monnaies étrangères sur le marché des changes. Autrement dit, il y a gonflement de la demande des devises étrangères alimentée par le financement monétaire des déficits budgétaires.

1.5. Programme de Relance Economique de 1987 (1987-1990)

1.5.1. Diagnostic

Les programmes de stabilisation économique amorcés depuis 1976 dont notamment le programme d'ajustement économique et financier de 1983, n'ont pas répondu positivement aux attentes de la population. Les autorités gouvernementales ont stigmatisé les contre-performances de ces programmes et fourni des recommandations devant inspirer le réaménagement du programme de relance économique 1987-1990.

Ainsi, la poursuite du programme avec le FMI doit désormais s'insérer dans une vision nouvelle qui ne pénalisera plus la relance de l'économie, le fonctionnement normal de l'Etat, les dépenses des biens et services, bref les préoccupations sociales majeures (au profit du paiement de la dette extérieure) et qui prendra des exigences du pays dont, notamment :

- l'élaboration d'un programme national de développement dans lequel doivent s'inscrire les programmes avec le FMI, la Banque Mondiale et tous les autres partenaires extérieurs ».
- le réaménagement du plan quinquennal 1986-1990 en lui assignant des objectifs concrets et réalistes, basés sur l'effort national et les moyens propres du Congo, l'apport extérieur ne devant être que supplétif. Le plan réaménagé

devra mettre un accent particulier sur la santé et l'éducation.

- le retour au régime des changes fixes de la monnaie nationale lié au D.T.S et réajustable périodiquement.

1.5.2. Objectifs

Les objectifs globaux et les grandes orientations du plan quinquennal 1986-1990 s'articule autour de :

- la réhabilitation des infrastructures et de l'outil de production, ainsi que l'augmentation des capacités existantes en fonction de l'évolution de la demande.
- l'assainissement et la rationalisation de la gestion publique (administration et entreprises) ;
- la promotion des secteurs sociaux d'appui au développement ;
- la croissance du PIB de l'ordre de 4% par an.

1.5.3. Mesures

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de mesures devrait être prise, en l'occurrence :

- La limitation du financement monétaire du déficit budgétaire par l'émission des bons du trésor souscrit par le public ;
- La réduction du déficit de la Balance des paiements ;
- L'améliorer le profil de la dette extérieure et stimuler les entrées de capitaux privés sous forme d'investissements directs ;
- La limitation des pressions sur les prix et le taux de change par imposition aux banques de plafonds de crédits à octroyer compatibles avec les objectifs de stabilisation macroéconomique.

1.5.4. Résultats

Les résultats des mesures engagées ont été non seulement insignifiants mais décevants : baisse de l'activité de production qui se traduit par un taux de croissance moyen négatif, alourdissement des déficits budgétaires financés presque intégralement par les avances du système bancaire intérieur, création excessive de la monnaie et hausse vertigineuse des prix.

En effet, avec la régression des activités économiques, dès 1987, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut fut en deçà de l'objectif du programme (4%) passant de 2.7% en 1987 à 0.6% en 1988 et descendant même en dessous de zéro pour devenir négatif -1,4% en 1989 et -6,6% en 1990 annonçant le début de la longue récession de l'économie Congolaise.

La forte expansion monétaire, nécessitée par les besoins de couvertures des déficits budgétaires, engendra de graves pressions inflationnistes. Les taux d'inflation de plus en plus élevés entonnèrent le chant funeste d'entrée dans le processus hyper inflationniste. Ce fut, dès lors, la débâcle de l'économie Congolaise.

II. Période de sans-programmes avec FMI et de l'argent facile (1990-2000) (2ème décennie) « Hyperinflation, effondrement monétaire et économique »

La détérioration des termes de l'échange et l'ingérence des partenaires extérieurs maintes fois décriées par les responsables politiques sont des facteurs mineurs servant des prétextes aux dirigeants du pays pour détourner l'attention des peuples de facteurs internes : la mégestion et l'enrichissement sans cause.

Les événements de cette période, où le pays est suspendu aux guichets du FMI et des autres bailleurs extérieurs, se caractérisent par des émissions monétaires excessives engendrant une flambée des prix et une crise économique et monétaire sans précédent. Dès lors, l'autorité de l'Etat sera de plus en plus contestée et la crise économique se transforme en crise politique avec l'apparition des mouvements de contestation d'un pouvoir insensible à la misère de la population.

Le pays se retrouve dans une période d'instabilité caractérisée par des troubles populaires et une descente aux enfers de l'économie. Dès lors, l'on assiste au dédoublement des institutions : deux gouvernements et deux parlements.

2.1. Réforme monétaire du 22 octobre 1993

2.1.1. Diagnostic

Les problèmes identifiés avant la mise en place de cette réforme sont pratiquement les mêmes connus lors des périodes précédentes. En effet, la situation économique du pays est caractérisée par un grave déséquilibre des comptes de l'Etat et l'aggravation de l'inflation due à la monétisation des déficits publics.

Par ailleurs, le gonflement malsain des dépôts bancaires alimentés par des virements désordonnés initiés par le Trésor Public et la pénurie des liquidités sont autant d'éléments qui alimentent la désintermédiation bancaire bloquant *ipso facto* les financements de l'économie. Ainsi, l'on assiste à un recul de l'activité de production, le PIB connaissant un taux de croissance négatif depuis 1989.

2.1.2. Objectifs

La réforme monétaire du 22 octobre 1993 s'est assignée un certain nombre d'objectifs dont le plus importants sont :

- la lutte contre l'inflation, par la résorption partielle de la masse monétaire ;
- la résorption de la crise des liquidités, par la promotion de l'intermédiation bancaire et le financement de l'économie ;
- l'adoption des valeurs faciales des billets de banque à même de réduire leurs coûts d'impression afin de faciliter le dénouement des transactions ainsi que la comptabilisation des opérations dans les entreprises.

2.1.3. Mesures

Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes ont été prises :

- le réajustement de la parité interne (1 NZ = 3.000.000Z) : la suppression de six zéro sur les anciennes coupures de monnaie était destiné à faciliter la comptabilisation et le dénouement aisé des opérations, cela permettrait également de comprimer les coûts d'impression.
- le gel des avoirs monétaires : le gel concernait la monnaie scripturale afin d'annuler l'excès de la masse monétaire et supprimer ainsi les pressions hyper inflationnistes et la hausse vertigineuse des prix.
- le réajustement de la parité externe (3NZ = 1USD) : avec une monnaie nationale surévaluée par rapport au dollar américain et aux autres monnaies étrangères, sa dévaluation était destinée à résorber le déséquilibre du secteur extérieur.

2.1.4. Résultats

D'une manière générale, le bilan de la réforme fut globalement négatif :

- Aucun contrôle ne fut exercé sur l'expansion monétaire, dans l'espace, d'un mois, la circulation fiduciaire hors banque de 27% à la veille de la réforme passa à 70% du stock monétaire le 26 novembre 1993.
- Accélération de la formation des liquidités monétaires et de la pénurie de billets de banques entraînèrent à nouveau une forte flambée de prix jamais connue auparavant (taux d'inflation annuel de 9.796,9% en 1994 contre 4.651,7% en 1993) et la désintermédiation bancaire.
- Apparition d'un fait nouveau et d'aggravation de la crise monétaire : l'espace monétaire kasaien. Par ce phénomène les objectifs de la réforme ont été plombés car les anciennes coupures démonétisées continuèrent à y être acceptées en circulation au détriment des nouveaux Zaïre.

Bref, les déséquilibres macroéconomiques tant internes qu'externes se sont amplifiés ; ce fut l'insuccès des tentatives de stabilisation monétaire, imputable en grande partie aux émissions monétaires excessives et désordonnées pendant cette période.

2.2. Réforme monétaire du 30 juin 1998

2.2.1. Diagnostic

La réforme Monétaire, ensemble des mesures dans le secteur monétaire visant le redressement de l'économie, devait permettre de résoudre les problèmes prévalant alors dans le pays :

- baisse drastique de la production ;
- chute des ressources budgétaires ;
- émission incontrôlée de la monnaie, ayant entraîné l'hyperinflation, la désarticulation du système des paiements et la paralysie des banques ;
- éclatement de l'espace monétaire national ;
- existence des taux de change fort disparates d'une province à l'autre.

Ces raisons sont confirmées par le gouverneur de la Banque Centrale qui affirme « ... deux raisons majeurs justifient cette opération. La première est d'ordre économique tandis que la seconde est d'essence politique ».²⁷

S'agissant du motif d'ordre économique, il convient de rappeler qu'à la suite de déséquilibres persistants ayant caractérisé les secteurs de l'économie réelle, des finances publiques, des relations extérieures et de la monnaie, la devise nationale a connu un effondrement de ses fonctions traditionnelles en l'occurrence celles d'étalon de valeur, d'intermédiaire des échanges, et d'instrument d'épargne.

Ainsi, l'éviction et la substitution de la monnaie nationale par les monnaies étrangères, principalement le dollar américain, ont été ressenties dans la fixation des prix intérieurs, les dénouements des transactions et, surtout, dans la conservation des richesses.

2.2.2. Objectifs

La réforme monétaire de juin 1998 s'est assigné trois objectifs essentiels, à savoir :

- casser l'hyperinflation et restaurer les équilibres macroéconomiques,
- rétablir le système général des paiements, y compris l'usage de chèques, en réunifiant l'espace monétaire national et en réduisant la disparité des taux de change à travers le pays ;

- la création du franc Congolais : 1FC = 100.000NZ = 14.000.000 Z (parité interne) et 1\$ = 1,38 FC (parité externe).

2.2.3. Mesures

Pour atteindre ces objectifs, les mesures ci-après ont été prises :

- 1°/ L'application dès le second semestre 1997 d'une politique budgétaire et monétaire rigoureuse basée d'une part, sur l'exécution équilibrée des opérations financières de l'Etat et d'autres part sur le contrôle strict des émissions monétaires. Cette action a permis de maîtriser l'inflation et de stabiliser le taux de change.
- 2°/ Le retrait par vente des devises aux opérateurs économiques des coupures de 5000.000 NZ et 1.000.000NZ utilisées exclusivement dans la province du Katanga.
- 3°/ La remonétisation officielle des anciens signes monétaires « Zaïres » démonétisés par la réforme monétaire de 1993 mais circulant encore dans les deux provinces du Kasai et la confirmation du pouvoir libératoire des coupures de 100.000 NZ, sur l'ensemble du pays.
- 4°/ L'instauration d'un fixing unique pour l'ensemble du pays : cette mesure visait le unification de l'espace monétaire et la convergence des taux de change.
- 5 °/ Le gel par titrisation ou transformation en dépôts à terme des dépôts à vue alimentés par voie scripturale par le débit du compte général du Trésor jusqu'au 17 mai 1997 : cette mesure visait le rétablissement du système des paiements normal et efficace où la monnaie scripturale jouera pleinement son rôle (3ème série de mesures).
- 6°/ L'instauration du régime d'exemptions relatives à la restructuration de la Banque Centrale du Congo (décret-loi 064 du 20 Avril 1998) et du régime spécial de restructuration des banques et institutions financières en déséquilibre financier (décret-loi 065 du 20 avril 1998) : cette mesure visait la restructuration du système bancaire et à terme de tout le système financier.

2.2.4. Résultats

Les résultats de la réforme monétaire de juin 1998 ont été globalement positifs. Grâce à un meilleur encadrement des dépenses budgétaires et à un contrôle strict des émissions monétaires, il y a eu une relative stabilité du cadre macroéconomique et l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs assignés, à savoir :

- l'unification de l'espace monétaire ;
- le rétablissement du système des paiements grâce notamment aux mesures de titrisation, à l'acceptation du chèque et à l'unification des taux de change ;
- la restructuration du système bancaire amorcée avec la liquidation des canards boiteux.

Toutefois, ces performances commencèrent à disparaître en raison de la dégradation du cadre macroéconomique observée à partir du mois d'Août 1998. A partir de cette date en effet, l'éclatement de la guerre de l'Est poussa le gouvernement à recourir au financement monétaire. L'on assista dès lors au retour des déséquilibres macroéconomiques entraînant l'hyperinflation, la dépréciation monétaire et le recul de l'activité économique.

III. Période de Programmes-FMI assez Respectés (2001 – 2012) (3^{ème} décennie)

« Stabilité macroéconomique, croissance économique, désendettement et solvabilité »

²⁷ MASANGU M., Contribution à l'assainissement du système financier congolais, page 75

3.1. Programme Intérimaire Renforce (PIR) : mai 2001 – mars 2002

3.1.1. Diagnostic

La situation économique durant la période sous revue est marquée par une dégradation profonde de l'économie congolaise dont les principaux traits caractéristiques sont :

- le recul de la croissance économique
- la persistance d'une inflation élevée
- la persistance des déficits budgétaires et l'éviction du secteur privé
- la persistance des déficits extérieurs et l'accumulation des arriérés de paiement ;
- le déséquilibre structurel du marché des changes (extraversion de l'économie, déficits budgétaires, émissions monétaires excessives) ;
- l'ambiguïté du code minier, consacrant deux régimes dont l'un du droit commun et l'autre de nature conventionnelle, ce dernier donnant lieu à des contrats léonins (multiples exonérations) ;

3.1.2. Objectifs

Le programme intérimaire du Gouvernement avait comme principaux objectifs :

- casser l'hyperinflation en ramenant le taux d'inflation de 511,2 % en décembre 2000 à 99 % en fin décembre 2001 ;
- relancer la croissance économique en ramenant le taux de croissance du PIB de -11,3% en décembre 2000 à 0 % en décembre 2001 ;
- ramener le déficit global des opérations financières de l'Etat sur base engagement hors dons à 1,9 % du PIB et sur base caisse à 0,3 % du PIB ;
- constituer des réserves internationales équivalentes à 2,4 semaines d'importation des biens et services non facteurs ;
- libéraliser l'économie et l'ouvrir au reste du monde ;
- mettre en place un environnement plus propice à la croissance et en particulier à l'activité du secteur privé.

3.1.3. Mesures

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le gouvernement a préconisé des mesures suivantes :

1°/ *une politique budgétaire restrictive comportant* : gestion budgétaire sur base caisse, unification des centres d'ordonnancement sous le contrôle de la direction du Trésor, surveillance du compte d'exploitation de la Banque Centrale, réduction des subventions aux entreprises ; auxquelles s'ajoute la centralisation de toutes les recettes fiscales et parafiscales à la Banque Centrale, fixant des objectifs mensuels des recettes pour l'OFIDA, la DGI et la DGRAD.

2°/ *une politique monétaire et de crédit prudente* : limitation des avances au trésor conformément à la programmation financière, libéralisation des taux d'intérêt, suppression des crédits de la BCC aux entreprises publique et au secteur privé, assainissement du système financier ; auxquelles s'ajoute l'augmentation programmée et chiffrée de la masse monétaire.

3°/ *une politique économique saine* : élaboration et adaptation du nouveau code minier avec le concours de la Banque mondiale, libéralisation des activités du secteur des matières précieuses, mise en place d'un nouveau code des investissements favorable à la promotion des investissements, libéralisation des prix des biens et services.

4°/ *la libéralisation de l'importation et de la distribution des produits pétroliers ; ainsi que la restructuration des entreprises du portefeuille.*

3.1.4. Résultats

De façon globale, les résultats du PIR se sont révélés satisfaisants et ont été reconnus comme tels par la communauté financière internationale. Les principaux objectifs ont été réalisés : l'objectif de casser l'hyperinflation fût atteint, le taux d'inflation passant de 511,2% en 2000, à 135,1% en 2001 et 15,8 % en 2002.

Par ailleurs, le taux de croissance du PIB est devenu positif passant de -6,9 % en 2000 à -2,1% en 2001 et 3,5 % en 2002.

Au vu de ces résultats, la communauté financière internationale notamment le FMI et la Banque Mondiale, donna un satisfecit à la RDC et prit des mesures favorables notamment :

- la levée de la suspension de la RDC aux guichets des Institutions de Bretton Woods et la reprise de la coopération financière avec ces Institutions ;
- l'approbation d'un programme économique triennal soutenu par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (2002-2005).

3.2. Programme Economique du Gouvernement (PEG1) : avril 2002 –juin 2005

3.2.1. Diagnostic

Cette période est caractérisée par de bonnes relations de coopération entre la RDC et la communauté internationale au regard des résultats positifs réalisés la période antérieure.

Ainsi, en juin 2002, le Conseil d'administration du FMI approuva le programme triennal (Avril 2002 juin 2005) soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour un montant de 750 millions de \$ US dans des conditions concessionnelles (soit 0,5% de taux d'intérêt annuel et remboursable sur 10 ans avec 5 ans et demi de délai de grâce).

3.2.2. Objectifs

Le gouvernement de la RDC s'est engagé, vis-à-vis des Institutions de Bretton Woods, à consolider et à prolonger les objectifs du PIR, notamment :

- renforcer la stabilité macroéconomique en mettant en œuvre des politiques budgétaires et monétaires restrictives ;
- procéder aux réformes économiques structurelles, essentielles pour maintenir un taux de croissance élevé, permettant ainsi de réduire la pauvreté.

Ces réformes concernent tous les domaines, à savoir : les Finances publiques, les réformes fiscales et douanières, la gestion de la monnaie, la restructuration des entreprises publiques ; ainsi que des réformes sectorielles (Mines, forêts, santé, éducation, énergie).

3.2.3. Mesures

Pour atteindre ces objectifs un certain nombre de mesures devrait être prises par le gouvernement, notamment :

1°/ la politique d'assainissement des finances publiques et la politique monétaire prudente compatible avec l'objectif prioritaire de stabilité des prix dans le cadre d'un système de change flottant ;

2°/ des mesures structurelles et sectorielles en vue de créer un environnement propice à la reprise de la croissance et un

développement tiré par le secteur privé, et d’assurer la transparence et une bonne gouvernance.

- 3°/ l’accroissement des réserves de la BCC en vue de la réalisation des objectifs externes et de faire face aux engagements extérieurs (plancher des avoirs extérieurs) ;
- 4°/ le respect des engagements intérieurs (paiement des salaires) et extérieurs (paiement de la dette extérieure) ;
- 5°/ l’application des accords issus du dialogue inter congolais de Sun City (Gouvernement d’union nationale, institutions politiques de transition, organisation des élections libres et démocratiques, intégration de l’Armée et de la police, etc.) ;
- 6°/ l’application du programme National de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (PNDDR) ;
- 7°/ l’application des procédures d’exécution des dépenses de l’engagement jusqu’au paiement dans les 48 heures après la réception des OPI par la BCC. Transmission au trésor par la BCC des avis de débit et de crédit du compte du trésor par liaison informatique dans les 48 heures qui suivent tout mouvement de compte ;
- 8°/ la fermeture de 240 comptes du gouvernement dans les banques commerciales qui ne répondent pas aux critères définis pour leur ouverture.
- 9°/ la finalisation d’un inventaire et quantification des droits et taxes perçu au profit des organismes paraétatique (tels que l’ONATRA, l’OCC, l’OGEFREM et le CEEC).
- 10°/ la mise en œuvre d’un cadre comptable simplifié à partie double par les départements de la Comptabilité publique et du Trésor du Ministère des Finances ;
- 11°/ désignation de l’OFIDA comme seul opérateur intervenant au guichet unique et dans l’évaluation des marchandises.

3.2.4. Résultats

Les acquis du PIR ont été sauvegardés et améliorés : le cadre macroéconomique est resté stabilisé durant la période 2002-2005 : l’inflation maitrisée et le taux de croissance du PIB est devenu positif.

Tableau III. Evolution de certains indicateurs macroéconomiques 2002-2005

	2002	2003	2004	2005
Expansion monétaire	28	31,7	70,8	24,7
Taux d’inflation	20,3	10	31,7	21,7
Taux de croissance du PIB	3,5	5,8	6,6	7,8

Au regard de ces résultats encourageants, la communauté financière internationale Consentit à la RDC :

- l’annulation immédiate par les créanciers du Club de Paris d’environ 4,64 milliards de dollars américains de la dette extérieure (13 Septembre 2002) ;
- la réduction du service de la dette due aux créanciers du Club de Paris ;
- le rééchelonnement du solde restant du stock de la dette extérieure ;
- l’accès au point de décision de l’initiative Pays Pauvres Très Endettés renforcés (IPPTE renforcée) en juillet 2003 ;
- la promesse d’effacement, au point d’achèvement de l’IPPTE renforcée, de près de 90 % de sa dette extérieure.

Du lendemain du point de décision en 2004 jusqu’à la veille du point d’achèvement (2009), le service de la dette extérieure a évolué comme l’illustre le tableau ci-dessous.

Tableau IV. Service de la dette extérieure (en millions de USD)

Année	Service de la dette extérieure		
	Avant Allèg. PPTE	Après Allèg. PPTE	Allègement
2004	267 784,89	103 078,54	164 706,14
2005	340 202,51	145 682,71	194 519,80
2006	425 353,75	149 317,09	276 036,66
2007	696 242,47	301 903,66	391 338,81
2008	882 023,15	371 106,29	510 916,86
2009	861 352,49	438 757,67	422 594,82

Source : Ministère du budget. Sept.2010

Il est à noter que, pour l’exécution satisfaisante du PEG, le Gouvernement rencontra des difficultés imputables entre autres à :

- la faiblesse des ressources pour le financement du programme ;
- la résistance aux changements (réformes) de la population ; à titre d’exemple, au moment où nous étions en train de rédiger ce travail, les travailleurs de l’OCC s’opposaient et manifestaient contre le transfert de certaines de leurs activités (perception des taxes) à l’OFIDA, transfert pourtant exigé par le FMI et accepté par le Gouvernement (dans une Lettre d’intention) dans le cadre du système de « Guichet unique ».

Ainsi donc sur les six revues semestrielles constituant le programme, cinq ont été conclues de manière globalement satisfaisante. Elles ont permis à la RDC de bénéficier de 133 millions de DTS au titre de soutien à la Balance des paiements.

Cependant, les contre-performances observées au dernier trimestre 2005 n’ont pas permis la conclusion satisfaisante de la 6ème revue et le point d’achèvement de l’initiative Pays Pauvres Très Endettés n’a pas été atteint et fut repoussé à plus tard.

Concrètement, la sixième revue du programme fut conclue de manière non satisfaisante à cause de non-respect des critères quantitatifs suivants :

- le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale ;
- le plancher sur les avoirs extérieurs nets de la BCC ;
- le plafond sur le crédit du système bancaire au gouvernement.

Les chiffres dans le tableau ci-dessous illustrent le non-respect de ces trois critères quantitatifs de réalisation à fin décembre 2005.

Tableau V. Indicateurs quantitatifs

	Variation cumulée à fin décembre 2005 (en millions de CDF sauf indication contraire)			
	Programmation	Réalisation	Ecart	Observation
AEN (en millions d’USD)	+ 83,0	- 87,0	-170	Non respecté
AIN	- 24.783	57.698	82.48 1	Non respecté
CNE	- 26.508	46.332	72.840	Non respecté

Source : BCC. Note de conjoncture au 17 Février 2006

Ces critères constituent les éléments fondamentaux du dispositif de stabilisation macroéconomique axé sur le contrôle de l'expansion de la masse monétaire. Globalement, tous les critères quantitatifs du programme n'ont pas été respectés dans l'exécution du PEG1.

3.3. Programme Relais de Consolidation (PRC) : avril – décembre 2006)

3.3.1. Diagnostic

Avec la fin du PEG1 et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance au 31 mars 2006, et pour éviter tout flottement, la RDC et le FMI mirent en place un programme de référence dénommé « Programme Relais de Consolidation (PRC en sigle).

A l'instar du PIR, le PRC ne comporte pas d'apports extérieurs ni sous forme d'appuis budgétaires ni sous forme de tirages au titre de soutien de la Balance des paiements.

Il est évalué trimestriellement, sur la base des critères quantitatifs et structurels pour tenir compte de l'environnement de tendances à fin mars 2006 ; néanmoins après évaluation, ces indicateurs ne donneront pas lieu à un financement, même si l'évolution est jugée satisfaisante.

3.3.2. Objectifs

L'objectif majeur du programme Relais de Consolidation était de préserver les acquis du PEG1 notamment la stabilité du cadre macroéconomique et de poursuivre les réformes structurelles.

La bonne exécution du PRC, évalué sur base des repères quantitatifs et structurels devient la voie à discussion pour la conclusion d'un nouveau programme Economique du Gouvernement (PEG II) appuyé par un nouvel accord FRPC après les élections et la formation d'un nouveau gouvernement.

3.3.3. Mesures

Les mesures suivantes ont été recommandées lors de la mise en place du PRC :

- *mesures concernant les recettes et la gestion des ressources de l'Etat* : réduction des exonérations, modernisation et renforcement du rôle de l'OFIDA, modernisation de la DGI, réduction des prélèvements parafiscaux.
- *mesures concernant le budget et les dépenses de l'Etat* : exécution et suivie du budget, mise en place de la Comptabilité de l'Etat.
- *mesures concernant la Banque Centrale du Congo* : mise en œuvre du nouveau logiciel comptable, création d'une structure unique et centralisée de la BCC en charge des comptes de l'Etat, élaboration d'un tableau révisé prévisionnel de retraits des billets, réorganisation de la Direction de la Trésorerie, et revue des mesures de contrôle interne.
- *mesures structurelles* : réforme de la fonction publique, réforme du secteur minier et réforme du secteur forestier.

3.3.4. Résultats

A la fin du PRC en décembre 2006 le Gouvernement s'est efforcé de préserver la stabilité macroéconomique et maintenant des contacts avec les services techniques du FMI en vue de conclure un nouvel accord de financement permettant d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés.

Après maintes reconductions du PRC, faute de résultat positif, la dernière revue a été jugée satisfaisante et a permis d'accéder à un deuxième programme économique du gouvernement, PEG2, appuyé par un volet financier.

3.4. Programme Economique du Gouvernement PEG2 : juillet 2009- juin 2012

3.4.1. Diagnostic

Le deuxième programme d'ajustement économique dénommé "Programme Economique du gouvernement, PEG2 en sigle" couvre la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012. Cependant, sur le plan formel, l'adoption de ce programme par le Conseil d'Administration du FMI est intervenue le 12 décembre 2009.

Le PEG2 a bénéficié de deux financements majeurs, à savoir :

- un appui financier du FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) d'un montant de 345,5 millions de DTS, soit environ 551,5 millions de dollars.
- une aide intérimaire supplémentaire de 45,7 millions de DTS, environ 72,7 millions de dollars US, au titre de l'initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE), dans le but de réduire les paiements de la RDC au titre du service de la dette envers le FMI.

3.4.2. Objectifs

Le programme économique du Gouvernement (2009-2012) vise à aider le pays à surmonter les obstacles identifiés au terme de la revue du Document de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) qui a, par ailleurs, été prolongé jusqu'à la fin de 2010, année à partir de laquelle fut prévu le Document de seconde génération couvrant la période 2011-2015.

Il est à noter que la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté s'articule autour de cinq piliers suivants :

- promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix ;
- consolider la stabilité macroéconomique et la croissance économique ;
- améliorer l'accès aux services sociaux ;
- combattre le VIH/SIDA ;
- promouvoir la dynamique communautaire.

Les objectifs du PEG2 consistent à remédier aux déficiences identifiées dans le rapport d'étape de juillet 2008, et qui se traduisaient par :

- des retards dans la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques ;
- la faible mobilisation des recettes de l'Etat ;
- l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines.

L'élimination de ces déficiences devrait permettre au pays d'évoluer vers le point d'achèvement dont l'atteinte est conditionnée par la réalisation de sept déclencheurs (critères quantitatifs et mesures structurelles) suivants :

- rédiger et mettre en œuvre le DSCR de manière satisfaisante pendant une année ;
- préserver la stabilité macroéconomique et consolider la croissance ;
- utiliser l'épargne budgétaire pour les secteurs sociaux ;
- améliorer la gestion des finances publiques ;
- améliorer la gouvernance et l'offre des services dans les secteurs prioritaires ;
- adopter les stratégies sectorielles satisfaisantes pour les secteurs prioritaires ;
- améliorer la gestion de la dette publique.

Plus concrètement, pour avoir plus tard une revue concluante du programme économique du gouvernement par les services du FMI et ainsi atteindre le point d'achèvement, le PEG2 fut axé sur :

- la consolidation de la stabilité macroéconomique ;
- l'augmentation de l'investissement dans la formation du capital physique et humain ;
- le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures par l'accroissement de l'efficacité du recouvrement des recettes et l'élargissement de l'assiette fiscale. L'introduction de la TVA à taux unique vers la fin 2011 est l'élément clé de ce volet du programme ;
- le renforcement de la gestion des Finances publiques et l'indépendance de la Banque Centrale ;
- l'accroissement de la capacité de production de l'économie ;
- la restructuration et la recapitalisation de la BCC, afin d'éviter des déficits budgétaires chroniques de la BCC, générateurs au même titre que le déficit budgétaire du gouvernement, du recours excessif au financement monétaire et des tensions inflationnistes ;
- le renforcement de la politique monétaire et du contrôle bancaire ;

En termes de chiffres sur le plan macroéconomique, les objectifs se présentent comme suit :

- 1°/ réaliser un taux de croissance moyen de 6,5% soutenu par une reprise des activités du secteur minier et des projets de reconstruction des infrastructures ;
- 2°/ diminuer le taux d'inflation à 9% d'ici 2012 en mettant en œuvre des politiques monétaires et budgétaires prudentes ;
- 3°/ reconstituer les réserves internationales brutes de manière qu'elles équivalent à environ 10 semaines d'importation à la fin de la période du programme.

3.4.3. Mesures

Pour montrer à la communauté financière internationale sa bonne volonté de réaliser les objectifs sus-évoqués, le gouvernement initia des politiques monétaires, financières et structurelles cohérentes et efficaces.

A cet effet, la politique budgétaire à moyen terme vise à éviter le recours au financement de la Banque Centrale. Le déficit budgétaire intérieur sur base caisse devrait baisser de 3,3 % du PIB en 2009 à 0,4 % en 2014. Les recettes intérieures (à l'exclusion de la prime à la signature de l'accord de coopération sino-Congolais) devraient passer de 15,7 % du PIB en 2009 à 20 % en 2012 ; les dépenses financées sur ressources intérieures (y compris les dépenses exceptionnelles) passeraient de 17,5% du PIB en 2009 à 20 % du PIB en 2012.

L'évolution chiffrée de ces deux volets de la politique budgétaire traduit la volonté des pouvoirs publics de maximiser les ressources intérieures et maîtriser ou comprimer les dépenses publiques de façon à aboutir à l'équilibrer budgétaire.

Concernant la politique monétaire, l'objectif principal était de garantir la stabilité des prix dans un régime de change flottant. A cette fin la Banque Centrale vise :

- le renforcement de la flexibilité de ses instruments indirects de politique monétaire et de la capacité de gestion et de prévision de la liquidité ;
- une politique de change favorisant au mieux les fluctuations du taux de change ;
- l'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire, le renforcement du contrôle bancaire et le développement du système de paiements, dans le but d'accroître la confiance

des utilisateurs de la monnaie nationale dans les établissements de crédit et encourager ainsi le processus de dé-dollarisation.

3.4.4. Résultats

3.4.4.1. Exécution satisfaisante de tous les critères de réalisation à fin juin 2010

Au cours de l'année 2010, le Programme Economique du Gouvernement (PEG2) a été exécuté de façon satisfaisante.

A fin juin 2010, tous les critères de réalisation quantitatifs du programme ont été respectés, avec notamment une réduction sensible du crédit net bancaire à l'Etat et une plus grande accumulation des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale du Cogo (BCC).

Les avoirs extérieurs nets se sont accrus plus que prévu affichant un accroissement de 131 millions de USD contre une hausse programmée de 93 millions ;

Les avoirs intérieurs et le crédit Net à l'Etat ont baissé plus que prévu.

3.4.4.2. Atteinte du point d'achèvement et économies réalisées

La revue concluante du PEG2 à fin décembre 2009, effectuée à fin juin 2010, et son évolution favorable au premier semestre 2010, ont permis à la RDC d'atteindre, enfin, le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 02 Juillet 2010.

3.4.4.2.1. Nature de l'IPPTE

L'initiative des Pays Pauvres Très Endettés IPPTE en sigle, est un mécanisme créé en 1996 par les Institutions de Bretton Woods pour réduire la dette extérieure des pays les plus pauvres du monde.

Le mécanisme a été amélioré en 1999 et les grandes innovations ont été de renforcer le lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, et introduire la notion du point d'achèvement déterminé en fonction du système de mise en œuvre de réformes structurelles : stabilité macroéconomique, restructuration des entreprises publiques et de l'administration publique, réforme du système financier etc.

Contrairement aux mécanismes traditionnels de traitement de la dette, l'IPPTE implique tous les créanciers du pays dans les accords d'allègement de sa dette extérieure pour la rendre soutenable.

3.4.4.2.2. Les retombés économiques du point d'achèvement de l'initiative PPTE

Lorsqu'un pays est en cessation de paiements, comme c'est le cas de la RDC durant la décennie 1990 – 2000, il a fallu recourir à l'IPPTE qui oblige, avant l'aménagement de la dette du pays, l'entrée en programme avec le FMI, qui est le passage obligatoire. Au regard de son endettement extérieur, la RDC était un pays en cessation de paiement. Sa dette extérieure était évaluée à 13,7 milliards de dollars américains avec des arriérés de paiements de l'ordre de 9.61 milliards de dollars en 2000 face à des recettes d'exportation de 823.5 millions de dollars.

Au vu de cette situation, la RDC n'avait d'autre voie pour s'en sortir que d'entrer en programme avec le FMI et l'exécution satisfaisante de ce programme constituait la condition *sine qua non* pour être éligible à l'IPPTE pour bénéficier ainsi de l'annulation de façon substantielle de sa dette.

Ainsi, l’allègement de la dette extérieure a rendu la politique budgétaire et extérieure de la RDC soutenable, car assurant à terme la solvabilité du pays.

En effet, en raison de l’atteinte du point d’achèvement, la dette extérieure de la RDC a été annulé de 10,8 milliards de dollars américain et le stock résiduel s’est situé à 2,9 milliards de dollars américains, soit environ 20 % de la dette antérieure.

Par ailleurs, le ratio service de la dette extérieure par rapport aux recettes courantes de l’Etat, qui était de 34 % avant allègement, s’est situé à 3% après allègement. Les tableaux ci-dessous retracent les économies réalisées par la RDC après l’atteinte du point d’achèvement de l’initiative PPTE.

Tableau VI. Service de la dette extérieure dû hors FMI (en millions d’USD)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total période
Sans point d'achèvement		589,6	585	640	643	682	3.139,6
Avec point d'achèvement		87,2	100	118	131	116	552,2
Allègement		502,4	485	522	512	566	2.587,64
Moyenne période							517

Source : Ministère du budget

Tableau VII. Ratio de la dette extérieure par rapport aux recettes courantes (en millions de USD)

Année Rubrique	2009		2010		2011	
	Avant Allèg	Après Allèg	Avant PA	Après PA	Avant PA	Après PA
Service de la dette	861,3	438,7	637,7	374,8	589,6	87,2
Recettes courantes	2 531,4	2 531,4	2 439,3	2 439,3	2 920,4	2 920,4
Ratio	34,02%	17,33%	26,14%	15,4%	20,2%	3,0%

Source : Ministère du budget

La lecture du tableau 3 indique que sans le point d’achèvement, le service de la dette serait de 682 millions en 2015. Avec le point d’achèvement, ce service s’est ramené à 116 millions, soit des économies de 566 millions USD.

3.4.4.3. Autres Résultats Positifs du PEG2

Par ailleurs, le pays a bénéficié d’un tirage de 73,2 millions de USD au titre de la Facilité Elargie du Crédit (FEC) du FMI : même après l’atteinte du point d’achèvement le 2 juillet 2010, le Gouvernement Congolais a continué à respecter le Programme Economique PEG2.

Ainsi, l’examen des trois principaux critères quantitatifs, à fin décembre 2010, a révélé ce qui suit :

- le flux cumulé des avoirs extérieurs nets au 31 décembre 2010 s’est chiffré à 794 millions de USD contre un accroissement programmé de 470 millions ;
- s’agissant des avoirs intérieurs nets, ils ont globalement diminué de 367,4 milliards de CDF contre une baisse programmée de 99,4 milliards ;
- quant au crédit net à l’Etat, il s’est contracté de 118,7 milliards de CDF contre une baisse programmée de 7milliards.

Ces performances en matière des critères quantitatifs ont été réalisées grâce au renforcement de la coordination entre les politiques prudentes budgétaire, monétaire et de change. Ainsi :

- le taux de croissance du PIB s’est situé à environ 7,2% ;
- les pressions inflationnistes ont disparu, le pays a connu un taux d’inflation à un chiffre, 9,8%, performance rarement réalisée dans la période post-indépendance.

Les tableaux ci-dessous indiquent que, grâce à ses interventions sur le marché des changes, l’Institut d’Emission a renforcé son matelas des devises étrangères plus que ce qui était programmé ; par une bonne politique budgétaire, le Trésor Public a diminué son crédit en provenance du secteur bancaire plus que ce qui était prévu par le programme.

Par ses interventions sur le marché monétaire, la BCC a diminué ses avoirs intérieurs plus que ce qui était prévu dans le programme atténuant ipso facto l’expansion monétaire, génératrice des pressions inflationnistes.

Ainsi, les réalisations observées sur les deux tableaux ci-dessous démontrent que la RDC a satisfait aux trois critères quantitatifs principaux du PEG2 pendant l’année 2012.

Tableau VIII. Situation des Critères quantitatifs à fin juin 2012 (en millions de CDF sauf indication contraire)

	Stocks à fin juin 2012		Flux cumulés à fin juin 2012				
	Prog	Réal	Prog	Prog ajust	Réal	Ecart	observ
Plancher des AEN de la BCC (en millions de USD)	92	136	45	78	89	11	Respecté
Plafond des AIN de la BCC	855 714	638710	47 000	16 602	-170 004	-186 605	Respecté
Plafond sur le CNE	-116 853	-360 350	38 000	7 602	-205 498	-213 099	Respecté

Source : BCC Rapport sur la politique monétaire en 2012. P68

Tableau IX. Situation des Critères quantitatifs à fin décembre 2012 (en millions de CDF sauf indication contraire)

	Stocks à fin déc. 2012		Flux cumulés à fin déc. 2012				
	Prog	Réal	Prog	Prog ajust	Réal	Ecart	observ
Plancher des AEN de la BCC (en millions de USD)	188	375	141	194	328	134	Respecté
Plafond des AIN de la BCC	839 496	0	30 782	- 31820	-179 673	- 147 854	Respecté
Plafond sur le CNE	-151 823	- 635 400	3 130	- 59 472	480547	421 076	Respecté

Source : BCC Rapport sur la politique monétaire en 2012 p68

3.4.4.4. Non-respect de certains repères structurels à la 4^{ème} et 5^{ème} revue

Néanmoins, malgré le bon comportement des principaux critères quantitatifs ci-dessous énumérés, la quatrième et la cinquième revue du PEG2 n’ont pas été conclues de manière satisfaisante en raison du non-respect de certains repères structurels notamment le repère concernant la publication de tous les contrats miniers conformément au processus de l’initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Ce repère structurel était une des conditions pour l’approbation de la 4^{ème} et de la 5^{ème} revue du programme PEG2.

Pour rappel, le programme avec FMI stipulait que l’Etat Congolais devait publier tout contrat minier dans les 60 jours de sa signature ainsi que toutes les annexes prévues à la signature : régime fiscal, actionnnariat privé et composition du conseil d’administration. Cette publication devait s’effectuer sur le Site Internet du Ministère des Mines et Hydrocarbures.

Concrètement, le FMI a demandé au gouvernement congolais de publier les détails de la transaction ayant abouti à la cession de 25% des parts de la GECAMINES dans la société Congolaise des Mines, en sigle "COMIDE SPRL" à la société Straker International Corporation.

Au regard du non-respect par le RDC de ce repère structurel, et malgré les performances de trois critères quantitatifs principaux

sur base des rapports d'audit effectués par l'auditeur externe PRICE WATER HOUSE COOPERS concernant les 4^{èmes} et 5^{èmes} revues du PEG2 pour l'année 2011, le FMI s'est décidé de laisser le programme PEG2 expirer le 10 décembre 2012 ; ce qui a confirmé le constat selon lequel aucun programme avec le FMI n'est arrivé à son terme.

3.4.4.5. Point d'achèvement de l'initiative PPTE et fragilité de l'économie face aux chocs exogènes

La réalisation des performances et l'atteinte du point d'achèvement ne protègent pas encore l'économie congolaise contre les fluctuations économiques internationales défavorables. L'économie reste encore très extravertie, conséquence de la libéralisation économique prônée par le Consensus de Washington.

En effet, la libéralisation économique et les réformes de gouvernance en cours n'ont pas conduit à une croissance autocentrée et inclusive mais à un renforcement du modèle de reproduction de l'extraversion de l'économie.

Dès lors, bien que la croissance économique ait connu des taux positifs de plus en plus élevés se traduisant par une élévation du revenu moyen, cette élévation n'a pas concerné le plus grand nombre de citoyens.

Donc, la croissance positive élevée ne suffit pas, il faut encore que cette croissance profite à un grand nombre de la population, notamment, par le transfert de ressources aux plus démunis et par la création d'emplois.

En RDC, la croissance est encore loin d'être inclusive en raison de la persistance de fortes inégalités des ressources et des méthodes d'exploitation à forte intensité capitalistique dans le secteur minier, secteur de base de l'économie nationale, mais ayant très peu d'effets directs sur l'augmentation des biens et services publics.

Par ailleurs, le modèle d'extraversion et de quasi-mono exportation ne garantit pas à la RDC une croissance durable et soutenable. En effet, les minerais représentent 85 % du total des produits exportés par la RDC dans les années 2012. Le pays est, dès lors, le premier exportateur mondial de Cobalt et le premier producteur de Cuivre en Afrique. En 2012, les recettes du secteur extractif représentent les 2/3 des recettes fiscales de l'Etat et, dans ce secteur extractif, le secteur minier pèse 70% et celui des hydrocarbures représente 30%. Ainsi, il y a lieu d'imaginer la fragilité de la croissance extravertie de la RDC et sa descente aux enfers en cas d'une récession économique mondiale frappant notamment les pays importateurs du Cuivre.

Enfin, le boom dans le Secteur Minier cache une contre-performance des réformes : la réforme du Code Minier de 2002 a rendu les projets d'investissements beaucoup plus favorables aux entreprises étrangères, au regard des mouvements des capitaux. En effet, le Code Minier Congolais de 2002, et les Contrats Miniers qui créent le cadre juridique pour les entreprises étrangères, sont très libéraux en ce qui concerne le rapatriement des profits.

Les études basées sur des données du FMI démontrent que, en 2012, les IDE sont égaux aux profits rapatriés et, les projections indiquent que les profits rapatriés seront supérieurs aux IDE en 2013 et fin 2019 devraient être 3 à 4 fois plus importants que les entrées d'IDE.

En définitive, avec la réforme du Code Minier de 2002, c'est la RDC qui finance l'économie mondiale. D'où la nécessité de réviser des clauses d'un certain nombre de contrats miniers et de diversifier le secteur d'exportation et l'économie nationale ;

heureusement une nouvelle réforme du Code Minier a été adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la République et on attend son application.

CONCLUSION

En jetant un regard sur le cheminement théorique des programmes d'ajustement structurel, ces derniers peuvent conduire à la résorption des déséquilibres macroéconomiques et de leurs manifestations décriées par la population.

En effet, c'est le déficit de sa balance des paiements qui pousse le pays à faire appel au financement du FMI. Celui-ci s'opère habituellement à travers le financement du solde de la balance des paiements.

Lorsque le solde négatif de la balance des opérations courantes n'est pas couvert par un mouvement de capitaux à moyen et long terme, c'est alors que le pays fait appel au FMI pour couvrir l'écart qui se dégage. Ce cas est récurrent lorsque le niveau d'endettement du pays ne permet pas de couvrir le déficit et qu'il faille recourir à un endettement plus important. C'est alors que le recours au financement du FMI reste un passage obligé pour permettre l'élargissement des financements à obtenir auprès des autres bailleurs de fonds aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

En RDC, si les programmes du FMI ont pu restaurer la crédibilité internationale du pays auprès de ses partenaires extérieurs, ils n'ont pas, en retour, conforté la crédibilité du gouvernement auprès de la population, pour qui cette crédibilité doit se traduire par la croissance, l'amélioration du niveau de vie et de l'état des infrastructures sociales, la promotion de l'emploi, etc.

L'une des contraintes majeures dans l'application de ces programmes a trait aux mesures d'austérités imposées sans tenir compte de leurs effets sur le bien-être de la population. En effet, les programmes mis en place se sont traduits presque exclusivement par le paiement de la dette extérieure, et le contrôle de l'inflation au détriment de la relance économique et de l'emploi. Ces programmes ont sacrifié des investissements dans les secteurs productifs et les problèmes sociaux, notamment les rémunérations des fonctionnaires.

Ainsi, le schéma des Institutions de Bretton Woods a conduit le pays à opérer, sans contrepartie suffisante, un transfert net de capitaux à l'étranger, qui n'est pas compensé par des investissements conséquents en provenance des partenaires extérieurs.

Par ailleurs, le libéralisme économique tel qu'appliqué en RDC lors de la mise en place des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel a conduit à une réforme monétaire qui a instauré le régime de taux de change flottants, lequel n'a pas donné les résultats escomptés, compte tenu de moyens réduits de la Banque Centrale et de ponctions opérées sur les avoirs en devises de banques commerciales, ce qui a eu pour effet, de déstabiliser la monnaie nationale au travers des dépréciations successives.

De ce qui précède, il y a lieu de noter que la controverse autour de l'efficacité des PAS, c'est-à-dire de leur capacité à atteindre les objectifs fixés, à savoir l'élimination de déséquilibres macroéconomiques et l'amorce de la croissance économique, trouve sa réponse dans l'examen de l'expérience congolaise de la pratique des programmes – FMI face aux déséquilibres.

La RDC a recouru à des multiples programmes d'ajustement qui ont connu souvent des échecs à cause du non-respect, par les dirigeants, à tort ou à raison, de certaines conditions paraissant

comme une imposition démesurée de l'extérieur ou une ingérence inacceptable de l'Extérieur dans les affaires intérieures.

Cependant, lorsque les mesures mises en place pour soutenir le programme sont respectées, comme c'est le cas du PEG2, il est possible d'atteindre les objectifs assignés au programme, notamment le rétablissement des équilibres économiques internes et externes.

Mais les équilibres macroéconomiques retrouvés furent par moment rompus par des événements défavorables tantôt intérieurs et maitrisables, tantôt extérieurs et non maitrisables par les autorités du pays.

De cette expérience, nous avons donc tiré les leçons suivantes :

- À court terme, l'appropriation et le respect des PAS conduisent à un ajustement économique en l'absence des chocs extérieurs défavorables. La RDC doit donc s'approprier et respecter les politiques d'ajustement structurel orthodoxes ;
- À long terme, la survenance des chocs extérieurs défavorables est inévitable et entraîne la rupture de la stabilité macroéconomique retrouvée à court terme. Dès lors il est recommandé à la RDC de procéder à des mutations de son économie susceptible de générer une dynamique de stabilisation macroéconomique et de croissance économique auto-entretenues, car protégeant fortement l'économie nationale contre la conjoncture internationale défavorable.

Bibliographie

- ALPHANDERY, E., et DELSUPEHE, G., *Les politiques de stabilisation*, Paris, 1974
- BERR, E., et COMBARNOUS, F., *Les impact du Consensus de Washington sur les pays en développement : une évaluation empirique*, Centre d'Economie du développement, Alfred-Gres-Université Montesquieu Bordeaux IV, 2003
- DURUFLE, G., *L'ajustement structurel en Afrique*, Paris, éd. Karthala, 1988
- MASANGU, M., *Contribution à l'assainissement du système financier Congolais*, Kinshasa, édition New Golff, 2004
- MILLET, D., et TOUSSAINT, *50 questions, 50 réponses sur la dette, le FMI, la Banque Mondiale*, CADMT, Bruxelles, novembre 2020
- MUTAMBA, L., *Déséquilibre macroéconomique et ajustement au Zaïre, 1976-1987*, Kinshasa, PUZ, 1990
- RAFFINOT, M., *Dette extérieure et Ajustement Structurel*, France, EDICEF, 1991
- SAMBWA, J. F., *Programmes d'ajustement structurel*, Bruxelles, éd. In memoriam, 2001
- STIGLITZ, J. E., et CHARLTON, A., *Pour un commerce mondial plus juste*, Oxford university Press, Fayard, 2005
- TOUSSAINT, E., et ZACHARIE, A., *Afrique : Abolir la dette pour libérer le développement*, CADMT, Bruxelles, 2001